

# ASSEMBLÉE NATIONALE

6 mars 2019

---

## SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 1681)

Rejeté

### AMENDEMENT

N ° AS260

présenté par

M. Saddier, Mme Duby-Muller, Mme Bonnivard, M. Sermier, M. Viry, M. Bazin,  
Mme Corneloup, M. Reiss, M. Descoeur, M. Lurton, Mme Genevard et M. de Ganay

-----

### ARTICLE 6

Supprimer cet article.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article habilite le Gouvernement à prendre par voie d'ordonnance les mesures de création d'un statut unique de praticien hospitalier, associée à la suppression du concours.

Face à ce sujet complexe, le recours à des ordonnances n'est pas approprié. C'est pourquoi, cet amendement vise à supprimer l'article 6.